



Ma propriétaire veut que je parte

Par marion260405, le 12/11/2024 à 19:17

Bonsoir,

Ma propriétaire est venue me voir pour me dire que j'allais devoir partir bientôt. Elle m'a dit que comme mon bail fini dans 5 mois je vais recevoir une lettre d'huissier pour dire que le bail sera pas renouvelé. J'ai un bail meublé pour une petite maison avec un bout de jardin.

J'avoue que j'ai abusé. Pour mon dossier de location j'avais un peu arrangé les choses pour que ça passe mais j'ai eu des galères dès le départ. Ma propriétaire c'est une vieille dame et je pensais pouvoir la gérer sans trop de soucis.

Elle me reproche plein de choses et je peux pas vraiment dire qu'elle a tort même si ça me semble pas trop grave :

J'ai toujours un mois de retard pour payer mon loyer (je dois payer le 2 mais je paye en fin de mois).

Je répond pas aux courriers.

Ça fait quatre mois que j'ai pas payer les charges.

J'ai essayé de gruger l'électricité mais c'est elle qui a reçu la facture et elle me l'a réclamer

Je m'occupe pas du jardin je laisse poussée l'herbe et mourir les plantes.

Je la prévient pas pour les retards de paiement alors que c'est marqué dans le bail que je dois.

Mon père est caution solidaire mais il pai pas mes dettes et il répond pas aux courriers lui aussi

Elle dit qu'elle doit tout le temps m'envoyer des rappels, des recommandés etc.

Je lui ai demandé de me laisser encore une chance et j'ai promi que j'allais tout régler et faire ce qu'il faut mais elle a dit qu'elle ne me croit plus du tout et que des promesses j'en fait toujours mais que je les tient pas.

Franchement, j'ai des amis qui font bien pire que moi et leurs proprios disent rien ! C'est dur pour tout le monde en ce moment.

Elle a vraiment le droit de faire ça ? Je vais vraiment devoir partir ?

Sincèrement si je dois déménager je vais finir dans une cave ou pas loin avec le dossier et les revenus que j'ai je trouverai pas une autre location.

Merci de votre aide.

Par **youris**, le 12/11/2024 à 20:04

bonjour,

pour ne pas renouveler votre bail, le bailleur doit avoir un motif légitime et sérieux.

le comportement de certains locataires acceptés par certains bailleurs n'est pas un argument recevable.

à lire votre message, je comprends la décision de votre bailleur surtout qu'elle n'aura aucun mal à trouver un autre locataire qui respecte ses obligations de locataire.

salutations

Par **janus2fr**, le 13/11/2024 à 07:28

[quote]

Elle a vraiment le droit de faire ça ? Je vais vraiment devoir partir ?

[/quote]

Bonjour,

Oui, bien entendu. Au vu de tous vos manquements, votre bailleur peut vous donner congé pour motif légitime et sérieux avec un préavis de 3 mois avant l'échéance de votre bail. Vous devrez alors avoir quitté les lieux, au plus tard, pour l'échéance de votre bail.